



SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue au Centre communautaire et à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel, le 18 août 2020 à 19 h 30.

Sont présentes mesdames les conseillères :
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Luc Dulude

Était absent monsieur le conseiller :
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

Mot de la mairesse : Bonsoir tout le monde. Bienvenue à l'assemblée du 18 août 2020. Toujours selon les recommandations de l'arrêté ministériel, on doit tenir notre séance à huis clos, mais on pourrait éventuellement en public, mais compte tenu de la COVID, on doit être chacun dans notre secteur, donc on est tous à deux mètres de distance. Les membres du Conseil participent à la séance par vidéoconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques minutes afin de m'assurer de la présence de tous les membres composant le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu. Je vous invite à me confirmer verbalement votre présence. Monsieur Richard Fournier (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau est absent et moi-même Lise Poissant, mairesse.

Par souci de transparence et de respect envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité de Saint-Mathieu dans les prochains jours de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil municipal par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

Sont également présents, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier (merci) et madame Sylvie Provost, adjointe administrative (présente).

205-08-2020

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée ordinaire du 18 août 2020 soit adoptée à 19 h 56.

Adoptée à l'unanimité

206-08-2020

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**
- 2. PRÉSENCES**
- 3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2020**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020
- 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 6.1. Correspondance
 - 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois de juillet 2020
 - 6.3. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 28 juillet 2020
 - 6.4. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 juin 2020 - Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe
- 7. AVIS DE MOTION**
- 8. RÈGLEMENTS**
- 9. ADMINISTRATION**
 - 9.1. Approbation de la liste des dépenses
 - 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour août 2020
 - 9.3. Correction à la résolution 115-04-2020
 - 9.4. Mandat pour la gestion des techniques informatiques – Black Web Media Corp.
 - 9.5. Modification du titre – Directrice des finances
 - 9.6. Renouvellement de l'adhésion 2021-2022-2023 – Les Fleurons du Québec
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1. Entente – Ville de Saint-Philippe - Nouvelle station d'épuration des eaux usées et travaux sur le réseau d'égout
- 11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12. TRAVAUX PUBLICS**
 - 12.1. Achat – Système de chauffage – Presbytère
 - 12.2. Décompte no 2 - Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale

13. URBANISME ET INSPECTION

- 13.1. Approbation – Plan d’implantation et d’intégration architecturale sur le lot 5 284 103
- 13.2. Mandat LGP Stratégies immobilières – Modification du périmètre métropolitain auprès de la CMM
- 13.3. Mandat FNX – Innov – Évaluation et capacité des infrastructures du Parc d’affaires – Réseau d’aqueduc et d’égout

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ET L’AJOUT DES POINTS SUIVANTS :

- 9.7 Demande d’aide financière – Centre de femme L’Éclaircie
- 9.8 Tournoi de golf du Boisé 2020 – Fondation Gisèle Faubert
- 12.3 Aliénation d’un véhicule au service des travaux publics

ET LE REPORT DES POINTS SUIVANTS :

- 9.5 Modification du titre – Directrice des finances
- 12.1 Achat – Système de chauffage - Presbytère

Adoptée à l’unanimité

207-08-2020

5.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue le 14 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

6.1 CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois de juillet 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L’URBANISME POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan. Durant le mois de juillet, 21 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JUILLET 2020

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 28 juillet 2020, préparé par monsieur Étienne Paquet-Moisan, inspecteur municipal.

6.4 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 JUIN 2020 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 juin 2020. Tous les membres du Conseil en prennent note.

208-08-2020

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 136 141,93 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

209-08-2020

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – AOÛT 2020

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, concernant les travaux à exécuter durant le mois d'août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d'un budget au montant de 2 925 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois d'août 2020;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

210-08-2020

9.3 CORRECTION À LA RÉOLUTION 115-04-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a le projet de transformer son Église en centre culturel;

CONSIDÉRANT que par la résolution 115-04-2020 la Municipalité souhaitait se prévaloir du Volet 1 du programme visant la protection, la requalification des lieux du culte excédentaires patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil du patrimoine religieux du Québec, après étude de la demande de la Municipalité de Saint-Mathieu, a conclu que la

Municipalité était admissible au Volet 2 du programme plutôt que du Volet 1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent la demande d'aide financière dans le cadre du Programme visant la protection, la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2 auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ET QUE madame Lise Poissant, mairesse et monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

211-08-2020

9.4_MANDAT POUR LA GESTION DES TECHNIQUES INFORMATIQUES – BLACK WEB MEDIA CORP.

CONSIDÉRANT les besoins touchant la gestion du serveur ainsi que la gestion de l'équipement informatique incluant de l'assistance technique pour le personnel;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire l'achat d'une banque d'heures à taux préférentiel;

CONSIDÉRANT la proposition reçue provenant de Black Web Media Corp. concernant la gestion des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu autorise l'achat d'une banque de 100 heures au coût de 6 500 \$, plus les taxes si applicables, auprès de l'entreprise Black Web Media Corp. pour effectuer du soutien informatique, voir à la réalisation des projets spécifiés dans l'offre de service 2020-2021 relative à la gestion de diverses demandes informatiques et l'entretien préventif des équipements;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

9.5_MODIFICATION DU TITRE – DIRECTRICE DES FINANCES

Ce point est reporté.

212-08-2020

9.6_RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021-2022-2023 – LES FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités à participer au programme d'embellissement durable des municipalités québécoises « Fleurons du Québec » pour une durée de trois ans, au coût annuel de 464 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que le projet vise à mobiliser la collectivité, mais procure également à la Municipalité la cote de classification horticole des Fleurons ainsi que des suggestions pertinentes d'amélioration sur un horizon de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à renouveler l'adhésion de la Municipalité au programme « Les Fleurons du Québec » pour une période de trois ans;

QU'elle soit autorisée à déboursier la somme annuelle de 464 \$ plus les taxes applicables, pour les années de 2021-2022-2023;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

213-08-2020

9.7_ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE FEMMES L'ÉCLAIRCIE

CONSIDÉRANT que le Centre de femmes l'Éclaircie est un organisme à but non lucratif dont la mission première est de promouvoir chez les femmes l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires ainsi qu'offrir des services d'accueil, d'écoute, de référence et d'accompagnement aux femmes qui en expriment le besoin;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre de femmes l'Éclaircie dessert la population de Saint-Mathieu

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu accorde un montant de 500 \$ pour soutenir le Centre de femmes l'Éclaircie;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

214-08-2020

9.8_ TOURNOI DE DE GOLF DU BOISÉ 2020 – FONDATION GISÈLE FAUBERT

CONSIDÉRANT l'invitation au tournoi de golf du boisé le 11 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que les profits seront remis à la Fondation Gisèle Faubert afin de contribuer à leur projet de maison de soins palliatifs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité offrira appui financier sous forme de commandite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal accordent un montant de 225 \$ à la Fondation Gisèle Faubert;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

215-08-2020

10.1 ENTENTE – VILLE DE SAINT- PHILIPPE - NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe entreprendra un important projet d'infrastructures intermunicipales comprenant, entre autres, la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées et des travaux sur le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 18 avril 2006 autorisant le raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Municipalité de Saint-Mathieu à celui de la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a la volonté de permettre au parc de maison mobile Cité-Mobile, en raison de la non-conformité de son système de traitement des eaux usées et d'une obligation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à se raccorder à son réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe, dans une correspondance datée du 7 mai 2020, demande à la Municipalité de Saint-Mathieu un engagement par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu confirment leur volonté de permettre le branchement du parc de maison mobile Cité Mobile à son réseau d'égouts.

ET QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Saint-Philippe ainsi qu'au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est à l'ordre du jour

12.1 ACHAT – SYSTÈME DE CHAUFFAGE - PRESBYTÈRE

Ce point est reporté.

216-08-2020

12.2 DÉCOMPTE NO 2 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 1928– Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à « M. Potvin Excavation » par la résolution numéro 284-11-2019 lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un paiement au montant de 109 300,45 \$, plus les taxes, a été autorisé par la résolution 355-12-2019 lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la demande paiement de « M. Potvin Excavation » au montant de 103 967,27 \$ \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable provenant de la firme « Groupe Conseil Génipur inc. »;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la somme de 103 967,27 \$, plus les taxes si applicables à « M. Potvin Excavation »;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les surplus non affectés pour la partie non subventionnée et la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

217-08-2020

12.3 ALIÉNATION D'UN VÉHICULE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu doit se départir d'un camion 10 roues Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 6.1 du Code municipal du Québec permet à une municipalité d'aliéner, à titre onéreux, tout bien qu'elle a en sa possession;

CONSIDÉRANT qu'une proposition d'achat a été reçue respectant les normes en vigueur selon le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la vente du camion 10 roues s'effectuera à la juste valeur marchande et en fonction de l'état actuel du camion;

CONSIDÉRANT que cette vente est sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent l'aliénation à titre onéreux du camion 10 roues Freightliner 2005 pour un montant de 30 000 \$, plus les taxes si applicables;

QU'UN avis public sera affiché conformément au Code municipal du Québec;

QUE monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE le produit de la vente soit affecté au poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

218-08-2020

13.1 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 5 284 103

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 5 284 103 a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend les documents et informations suivants, lesquels constituent le PIIA du bâtiment :

1. Plan projet d'implantation signé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, le 20 novembre 2019;
2. Plans de construction «Modèle #1055 Modifié – André Girard & Any Leblanc», préparés par Plans Design en juillet 2020;
3. Type de revêtement de brique en façade avant : «Gris Sienna Onyx» de Brandon ou «Nuncé gris Scandina» de Cinco Plus
4. Couleur du revêtement en déclin des autres façades : «Cèdre naturel» de Royal ou «Brun maçonnerie» de Royal
5. Couleur des portes et fenêtres : «Charbon» de Royal

CONSIDÉRANT QUE le PIIA respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 28 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale susmentionné pour l'implantation d'une résidence sur le lot 5 284 103 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

219-08-2020

**13.2 MANDAT LGP STRATÉGIES IMMOBILIÈRES –
MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN AUPRÈS
DE LA CMM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu souhaite faire une demande de modification du périmètre urbain auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT qu'elle doit se faire accompagner dans la préparation de cette demande;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de LGP Stratégies Immobilières au montant de 5 000 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil octroie le mandat à LGP Stratégies Immobilières pour la préparation d'une demande de modification du périmètre urbain auprès de la CMM au coût de 5 000 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

220-08-2020

13.3_MANDAT FNX – INNOV – ÉVALUATION ET CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES DU PARC D’AFFAIRES – RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu souhaite continuer le développement de son Parc d'affaires à l'intersection de l'A-15 et de la montée Monette;

CONSIDÉRANT qu'elle doit, dans un premier temps, prévoir et planifier les besoins en infrastructures;

CONSIDÉRANT que différents scénarios doivent être présentés pour les usages futurs du site;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation des débits des eaux usées et de la consommation de l'eau potable est requise;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de FNX – INNOV au coût de 6 800 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil octroie le contrat à FNX – INNOV pour une évaluation des débits des eaux usées et de la consommation d'eau potable en fonction des scénarios qui seront retenus au coût de 6 800 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les fonds du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun pont n'est à l'ordre du jour.

15_DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

221-08-2020

17_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 août 2020 à 20 h 19.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(S) Lise Poissant
Lise Poissant
Mairesse

(S) Manuel Bouthillette
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-
trésorier